



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Associations

Question écrite n° 16922

#### Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon attire l'attention de Mme le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur la situation des associations de consommateurs. En raison de l'importance de leurs actions a l'egard des consommateurs et de l'echeance de 1993, l'information du public devient de plus en plus necessaire. Aussi, ces associations seront-elles amenees a developper leur activite et, a cet effet, une revalorisation des aides de l'Etat serait souhaitable, notamment pour ce qui concerne les actions organisees au niveau regional. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre en ce sens.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le renforcement de l'action des associations de consommateurs souhaite par l'honorable parlementaire est une necessite qui n'a pas echappe au Gouvernement. Des 1989, les credits budgetaires destines a l'aide aux organisations de consommateurs ont augmente de 25 p 100 en s'elevant a 41 millions de francs. Pour 1990 et 1991, le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, et le secretaire d'Etat charge de la consommation ont annonce aux responsables des organisations de consommateurs une nouvelle augmentation tres sensible de leurs dotations financieres. Ainsi, pour l'annee 1990, l'ensemble du budget d'intervention de la consommation inscrit dans le projet de loi de finances sera majore de 20 millions de francs, soit une augmentation de plus de 20 p 100 sur 1989. Cet effort financier pourra s'accompagner, si les associations le souhaitent, de la creation d'un fonds commun des consommateurs qui serait plus particulierement charge de repartir les credits de fonctionnement aux organisations de consommateurs, permettant ainsi un reel developpement de leur activite. Dans le cadre de la reflexion engagee par les associations sur l'eventuelle evolution du statut de l'Institut national de la consommation en etablissement public industriel et commercial, le Gouvernement est pret a rechercher les moyens de renforcer l'assistance fournie par cet organisme au mouvement consommateur. En outre, les pouvoirs publics ont entrepris de confier la mise en place et la gestion des centres locaux d'information sur les prix (CLIP) a des associations ou regroupements d'associations locales (centres techniques de la consommation, comites de liaison pour la stabilite des prix, etc). Le financement de ces structures se fait par voie de conventions et s'ajoute donc aux credits budgetaires destines a soutenir directement les actions des organisations de consommateurs.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Thien Ah Koon Andr](#)

**Circonscription :** - Non-Inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16922

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** consommation

**Ministère attributaire :** consommation

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 août 1989, page 3766